

La prise de position de L'ARF/FDS

A l'origine de cette prise de position de l'ARF/FDS il y a d'une part la révision des concepts d'encouragement au cinéma par la Confédération et d'autre part la réflexion sur la politique de l'association. Durant les six derniers mois, des questions importantes pour nous ont été discutées à diverses occasions (assemblée générale, séances de travail et réunions de comités). Cette prise de position en est le fruit: en plus d'exprimer les buts statutaires à long terme, elle est là pour servir de ligne directrice pour l'action du comité et l'orientation des membres. Notre but est de dégager, sur des thèmes importants, des avis de majorité (tout en tenant compte des positions minoritaires) que nous pourrions par la suite représenter dans le cadre de la politique du cinéma.

Buts généraux

La diversité

La diversité des formes d'expression et de collaboration est une condition de base pour la création artistique libre. L'approche des thèmes, la confrontation avec la société, les façons de travailler et les ambitions artistiques personnelles sont aussi diverses que les genres et les formes de l'audiovisuel. C'est pourquoi l'association s'engage pour que tous les genres cinématographiques soient soutenus par des contributions publiques. La justification de ces contributions ne doit ni entrer en contradiction avec la liberté artistique, ni rester prise dans l'opposition Art/Commerce. Mais pour éviter que l'encouragement au cinéma ne s'enlise au nom de la diversité, l'élaboration d'une représentation commune de la qualité est indispensable.

La qualité

En cinéma, la notion de qualité se laisse difficilement définir, contrôler et encore moins prescrire. Pourtant, la nécessité d'un débat sur la qualité est autant d'actualité que l'effort constant pour l'améliorer et l'intensifier. C'est pourquoi nous réexaminons chaque fois là où il y a rupture de potentiel, comment rendre ce dernier plus évident et comment le mener finalement à son épanouissement de la meilleure façon possible. L'association estime qu'aujourd'hui il faut absolument investir dans la créativité et favoriser la prise de risques. D'une part, pour élargir le choix, il faut plus d'idées et plus de matière. D'autre part, il faut allonger la phase de développement des scénarii afin d'obtenir des projets réellement aboutis.

Le succès

L'aspiration des réalisateurs au succès est naturelle, mais le succès se décline sous des formes aussi diverses que les films eux-mêmes. On le mesure aux réactions du public, de la presse, des festivals, au nombre d'entrées en salle, aux parts de marché à la télévision, à l'exploitation DVD, aux ventes à l'étranger etc. Préférer le succès culturel au succès commercial est absurde (l'inverse aussi), car au final, tout succès apporte quelque chose au cinéma suisse dans son ensemble et indirectement à chaque réalisateur. Auteurs et producteurs doivent briser les clichés qu'ils ont les uns sur les autres pour améliorer leur collaboration. Nous devons construire une culture du conflit et nous provoquer mutuellement, pour permettre, d'une part, l'émergence de films plus pointus, plus profonds, plus émotionnels, et d'autre part, une exploitation plus large et plus tendue vers le succès de ces films.

Nos propositions concrètes à l'OFC

a) L'aide sélective

- *Taille des commissions:* La taille de la commission pour le cinéma doit de toute urgence passer à cinq personnes afin de permettre une discussion plus large sur les films et de réduire le risque de décisions hasardeuses.
- *Indemnisation des experts:* Il faut de bonnes conditions pour que les experts effectuent un travail de qualité, c'est à dire, suffisamment de temps, des indemnités correctes, un profil clair des choix à faire en rapport avec leurs qualifications.
- *Flexibilité des budgets par séance:* Comme le nombre des bons et des moins bons projets n'est pas uniforme par séance, une flexibilité budgétaire doit être accordée aux commissions d'experts.
- *Transmission du crédit cinéma:* La direction de l'OFC doit absolument régler ce problème et tant que cela n'est pas fait, cette question doit être traitée avec pragmatisme. La section cinéma et la branche doivent

se mettre d'accord sur le fait qu'il sera promis chaque année plus d'argent qu'il n'y en a réellement. C'est ainsi qu'on pourra être sûr que le crédit cinéma sera totalement utilisé chaque année. En même temps, cela posera en fin d'année des problèmes de liquidité (par exemple les fonds ne peuvent être versés qu'en janvier et non pas en novembre) qui doivent être acceptés par la branche.

- *Possible collaboration externe pour les expertises:* L'association conseille d'examiner la possibilité d'une collaboration externe pour l'expertise des films de fiction. Les projets déposés – rendus anonymes par le secrétariat – pourraient être envoyés à trois lecteurs externes. Les membres de la commission d'experts prendraient leurs décisions en considérant leurs propres opinions, les éléments des dossiers tels que auteur, production, budget, etc ainsi que les analyses des lecteurs externes. Les coûts supplémentaires engendrés par ces lecteurs externes devraient probablement être répartis entre le budget du personnel, le crédit cinéma et la production (moyennant une taxe de dossier). De cette manière, il serait possible d'introduire un élément « objectif » dans la procédure d'examen. Les scénarii seraient analysés par des lecteurs qui en maîtrisent la langue à 100%, ce qui ne peut pas être exigé des membres de la commission d'experts. De plus, ces rapports externes pourraient être ajoutés en annexe à la notification de décision de l'OFC (qui est souvent considérée comme insuffisante). Dans le cas d'une réponse négative, ils pourraient aider les scénaristes à remanier leur projet.
- *Répartition des commissions:* La répartition de la commission d'experts entre relèves et confirmés amène à peu près autant d'avantages et d'inconvénients qu'une possible répartition entre films de fiction et documentaires. Cette question n'est donc pas centrale pour l'association.

b) Développement du scénario

A l'avenir, plus d'argent devra être investi dans le développement de scénario et de projet. Cela conduira d'une part à un plus grand choix d'idées et de sujets, et d'autre part à l'allongement de la phase de développement du scénario. Cela nous promet des films plus intéressants et meilleurs du point de vue de la dramaturgie. Le danger sera donc moindre de voir des subventions accordées à des projets inaboutis du point de vue du scénario.

c) Début de tournage anticipé

A la fin de l'année dernière, l'association a soumis à l'OFC une demande pour lever l'interdiction de début de tournage anticipé de films documentaires. Avec cette interdiction, on empêche en effet la réalisation de films utilisant les moyens techniques modernes. Il s'agit notamment d'idées de film qui naissent à partir du visionnement d'images collectées (donc déjà tournées). Ceci ne correspond pas à l'idée qui est à la base de cette interdiction:

Par cette interdiction, l'OFC veut s'assurer qu'on ne commence pas des travaux qui engageraient des dépenses qui ne pourraient être assumées par la suite (p.ex. des salaires impayés) et/ou qui pousseraient des commissions d'experts à soutenir un projet. Même si ces arguments plaident pour le maintien de l'interdiction, les arguments pour sa suppression sont pour nous plus importants.

De nombreux membres de notre association sont même pour la suppression de l'interdiction du tournage anticipé des films de fiction, car dans ce domaine également les réalisateurs commencent à travailler différemment (*On dirait le Sud*).

d) Coproductions internationales

Les coproductions avec l'étranger sont très importantes car elles permettent la création de réseaux qui sont bénéfiques pour la (co)production de films suisses et leur exploitation à l'étranger. C'est pourquoi, à moyen terme, chaque film avec réalisation étrangère coproduit par la Suisse doit déboucher sur un film avec réalisation suisse coproduit avec l'étranger. Dans ce contexte, l'association salue l'introduction d'un système de points. Mais pour cela, il faut que la branche puisse s'accorder sur la répartition des points.

e) Réflexions non conclusives concernant la promotion, la distribution et l'exploitation

La production de films a massivement augmenté dans les dernières années au niveau mondial et la tendance continue. L'accès aux salles de cinéma est bouché, les distributeurs croulent sous l'abondance de films. Dans cette situation, il devient de plus en plus difficile de réorienter les acteurs du marché. C'est surtout valable pour les films suisses de potentiel moyen comme *Im Nordwind* de Bettina Oberli, *Garçon stupide* de Lionel Bayer, *Ma famille africaine* de Thomas Thümena, *Namibia Crossings* de Peter Liechti, etc.

Théoriquement, avec les moyens qui sont aujourd'hui à disposition (aide fédérale et régionale pour la promotion des films et Succès Cinéma), tout long-métrage (fiction et documentaire) subventionné par l'OFC peut être exploité simultanément pendant trois semaines dans 20 villes différentes avec un budget promotionnel de 200'000 francs (voir expérience de pensée ci-jointe).

L'association souhaiterait que l'efficacité des moyens actuellement mis en œuvre pour la promotion et la diffusion de films soit examinée, afin de pouvoir tirer des conclusions sur la manière dont l'encouragement national au cinéma peut, d'une part, renforcer sa structure (voir aussi Digital Cinéma pour l'infrastructure) et, d'autre part, améliorer efficacement l'exploitation des films.